

**SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION  
DES EAUX DE LA LYS**

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction  
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 29 Juin 2011

Etaient présents:

MM. Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefebvre.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Andriès, Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Douez, Deroo, Houssin, Lefait, Leroy, Méquignon, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 19-11

DECIDE

- d'approuver la rectification du marché de travaux de la construction du deuxième réservoir de l'usine d'Aire-sur-la-Lys selon la procédure décrite à l'article 26 II alinea 5 et 40 IV alinea 1 du Code des Marchés Publics.



VOTANTS : 4

POUR : 4

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le

4 JUIL. 2011

Le Président  
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

**OBJET : Travaux de construction d'un deuxième réservoir d'eau traitée à l'usine de production d'eau potable d'Aire-sur-la-Lys**

Par délibération du 8 février 2011, le Comité Syndical a décidé d'engager les travaux de construction d'un deuxième réservoir à l'usine d'Aire-sur-la-Lys pour un montant estimé à 4.113.141,23 € TTC.

Le rapport présenté au comité syndical comprend une erreur puisque l'article du Code des Marchés Publics est inadapté.

Cette erreur a été soulevée par M. le Préfet par courrier du 13 avril 2011.

Le marché de travaux sera bien passé en application de l'article 26 II alinea 5 et 40 IV alinea 1 du Code des Marchés Publics, selon une procédure adaptée qui se déroulera comme suit :

- avis d'appel public à concurrence publié dans le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics et sur le profil acheteur du Smael,
- ouverture des plis par la Commission d'Appels d'Offres,
- désignation de l'entreprise par la Commission d'Appels d'Offres après analyse des offres par le maître d'œuvre.

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir approuver cette rectification, et donc la passation du marché de travaux de la construction du deuxième réservoir de l'usine d'Aire-sur-la-Lys selon la procédure décrite à l'article 26 II alinea 5 et 40 IV alinea 1 du Code des Marchés Publics.



Vu, le 17 JUIN 2011

**Le Président du Comité Syndical**

**Jean-Claude DISSAUX**